

REGLEMENT DU JEU - «Lise Charmel – Votre parure Splendeur Soie pour Noël »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

LISE CHARMEL LINGERIE, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 euros dont le siège social est situé 45 rue Saint Pierre de Vaise 69009 LYON et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 428 688 634 (ci-après dénommée « **LISE CHARMEL** ») **organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 15 au 25 décembre 2017 dénommé « Lise Charmel – Votre parure Splendeur Soie pour Noël» ci-après le « Jeu ».**

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du **15 au 25 décembre 2017 inclus.**

LISE CHARMEL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à LISE CHARMEL l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et règlement.

3.1 Les participants :

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures (18 ans ou plus) résidant en France, à l'exclusion :

- Des membres du personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu ;
- Des membres du personnel des sociétés du Groupe LISE CHARMEL, dirigé par la société Holding LISE CHARMEL INDUSTRIE et auquel appartient LISE CHARMEL.

Pour jouer, le Participant devra se rendre sur la page Facebook de la marque Lise Charmel à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/lisecharmgroup/>

Le participant devra ensuite valider sa participation en se rendant sur la publication de participation du Jeu puis en saisissant ses coordonnées.

3.2 Nombre de participations autorisées :

La participation au Jeu est limitée à une (1) par personne sur l'ensemble de la période du Jeu.

LISE CHARMEL pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. LISE CHARMEL se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU ET SELECTION DES GAGNANTS

4.1 Le principe du Jeu est le suivant :

LISE CHARMEL organise un jeu sur sa page Facebook. Dans le cadre du Jeu, LISE CHARMEL fait gagner un ensemble lingerie au choix composé d'un soutien-gorge et d'une culotte de la ligne Splendeur Soie.

Le Jeu consiste pour le participant à compléter les informations demandées pour s'inscrire au tirage au sort.

Pour remporter le lot, le participant doit être tiré au sort.

4.2 Le fonctionnement du Jeu est le suivant :

Pour participer au Jeu, le participant devra suivre les étapes suivantes :

- Aller sur la page Facebook de la marque Lise Charmel (<https://www.facebook.com/lisecharmgroup/>)
- Cliquer sur la publication « Votre parure Splendeur Soie pour Noël »
- Renseigner les informations suivantes :
 - o Nom
 - o Prénom

REGLEMENT DU JEU - «Lise Charmel – Votre parure Splendeur Soie pour Noël »

- Adresse mail
- Code postal

Toute participation inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. De la même manière, toute participation au Jeu par une personne ne remplissant pas les conditions requises de participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : DOTATION

Il y a un (1) lot à gagner. Il s'agit d'une parure de la marque Lise Charmel de la ligne Splendeur Soie comprenant un soutien-gorge et une culotte à choisir parmi les coloris suivants : *Splendeur Grenat, Splendeur Ambre, Splendeur Noir*.

- La valeur TTC du soutien-gorge est comprise entre 110,00 euros et 128,00 euros
- La valeur TTC d'une culotte est comprise entre 78,00 euros et 90,00 euros

La valeur TTC du lot est par conséquent comprise entre 188,00 euros et 218,00 euros.

Toute autre prestation est exclue.

Le gagnant doit se conformer au règlement. Il est rappelé que s'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et restera propriété de LISE CHARMEL. S'il apparaît après constitution du fichier gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, LISE CHARMEL se réserve le droit de demander toutes pièces administratives justifiant les nom, prénom, date de naissance, adresse électronique et numéro de téléphone du gagnant. A défaut, les coordonnées seront considérées comme nulles et ne pourront donner lieu à l'obtention de la dotation. Le cas échéant, le lot restera propriété de LISE CHARMEL.

LISE CHARMEL n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (courrier, mail, fax, téléphone, réseaux sociaux) concernant le mécanisme du Jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement même après la clôture du Jeu.

Le lot susmentionné ne pourra donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise d'une contrevaletur en argent, ni à une modification, ni à un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, et notamment dans le cas de non utilisation par le gagnant du lot.

Si les circonstances l'exigent, LISE CHARMEL se réserve le droit de remplacer à tout moment le lot proposé par un autre lot de nature et/ou de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES LOTS

A l'issue du Jeu, **le 26 décembre 2017, il sera procédé au tirage** au sort pour désigner la gagnante.

Le responsable en charge du tirage au sort, déterminera également une gagnante suppléante dans l'éventualité où la gagnante ne confirmerait pas son gain dans le délai requis et/ou ne remplirait pas les conditions de participation et/ ou d'attribution du lot.

Si la gagnante n'accepte pas sa dotation et/ou ne répond pas dans les délais requis et/ou ne remplit pas les conditions de participation et/ou d'attribution, la dotation correspondante sera proposée au gagnant suppléant.

Le gagnant tiré au sort sera contacté par l'Organisateur par message privé sur Facebook ou par e-mail afin de lui remettre son lot.

La responsabilité de LISE CHARMEL ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment en cas de retard.

A défaut de parvenir à joindre le gagnant, le suppléant du gagnant sera contacté par mail dans un délai de 1 (un) mois à compter du 26 décembre 2017, soit au plus tard le 26 janvier 2017. Pour l'attribution du lot au suppléant, il sera procédé de la même manière que pour le gagnant.

Les lots non réclamés seront considérés comme restant la propriété de LISE CHARMEL, qui pourra, à son entière discrétion, les remettre en jeu lors de la prochaine opération.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

REGLEMENT DU JEU - «Lise Charmel – Votre parure Splendeur Soie pour Noël »

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi pour la confiance en l'économie numérique du 6 août 2004, toute personne remplissant un formulaire de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur ses données personnelles collectées par LISE CHARMEL. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant LISE CHARMEL à l'adresse :

Société LISE CHARMEL LINGERIE
45 rue Saint Pierre de Vaise
69009 LYON

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE

LISE CHARMEL n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant est indisponible et/ou injoignable et ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur ou de négligence de la part du participant lors de la transmission des informations le concernant.

Une fois la remise du lot effectuée, le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, LISE CHARMEL ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

LISE CHARMEL ne saura encourir aucune responsabilité, si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Il peut être adressé par mail à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre obligatoirement son adresse mail) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

LISE CHARMEL
Jeu « LISE CHARMEL – Votre parure Splendeur Soie »
45 rue saint Pierre de Vaise
69009 LYON

Ou par mail à contact@lisecharmel.com

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlements sera tranchée par LISE CHARMEL dont la décision sera sans appel.

Tout comportement d'un participant pouvant nuire à l'image de LISE CHARMEL et/ou des entités du Groupe LISE CHARMEL et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation au Jeu dudit participant.